

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Loïc GACHON, Maryline CZURKA, Annie BERTHOLLAZ, Julien MENGEAUD, Martine MIGLIOR, Kadija RAFIA, Alain GAUDE, Amandine GIRAUD, Marie-Thérèse THIBAUT, Judith DESSI, Sébastien GIAMBERTONE, Sylviane THOMAS, Maryline INFANTES, Guy BIANCOTTO

Absents excusés : Florence ZEMOUR, Joris COPPENS, Christine TOSAN (Mme TOSAN donne "bon pour pouvoir" à Mme RAFIA Kadija)

C.A. en exercice : 17

Présents : 14

Représenté : 1

Votants : 15

Date de convocation : 16 septembre 2026

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 14 (quatorze)

Le nombre de votants est arrêté à 15 (quinze) voix

La séance est ouverte à 18h08.

1. Compte rendu des décisions : aides sociales facultatives et domiciliations du 26 janvier au 14 septembre 2026

Aides sociales facultatives pôle Action Sociale et Épicerie sociale :

1. **Aides sociales facultatives** attribuées, par la commission permanente :

- a. **Secours financiers : 14 666,55€** (loyer, Energie, transport)
- b. **Aide alimentaire : 1415** semaines d'aide alimentaire distribuées pour une valeur de **56 030€** soit une moyenne par CP de **11** familles recevant un montant de **40€/semaine** pendant **5 semaines**

2. **Aides aux transports depuis 01/2026** : 6 commissions pour 14 demandes accordées - File-active au 17/09/26 à 25 personnes porteuses de handicap. Le montant remboursé des Pass mensuels et/ou annuels s'élève à 950€ depuis 01/2026.

Domiciliations :

- * PREMIERES DEMANDES : 247
- * RENOUELEMENTS : 84
- * AJOURNEMENT : 2
- * ACCEPTÉES : 323
- * REJETS : 3

- * RADIATIONS : 166
- * COURRIERS RECUS : 3915
- * VISITES sur la période (appels et visites) : 4832 dont 1326 remises de courrier
- * NOMBRE DE DOMICILIÉS AU 14/09/2026 : 321

FILE ACTIVE au 14/09/2026 : 448 personnes sont domiciliées au CCAS -

- 144 personnes avec enfants
- 304 bénéficiaires

Aides sociales pôle seniors et handicap :

- **Portage de repas : 55** bénéficiaires sur la semaine du 14/09/2026 au 20/09/2026 inclus pour un total de 302 repas.
- **Téléassistance :** 250 abonnés actifs au 17/09/2026. Depuis 01/2026, il y a eu 53 créations et 33 résiliations.
- **Registre nominatif personnes vulnérables :** 146 foyers
- **Aides au chauffage depuis 01/2026 :** 6 commissions pour 68 demandes accordées. Le montant total des aides accordées depuis 01/2026, s'élève à 8700€.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, approuve le compte rendu des décisions d'aides sociales et facultatives.

ADOPTÉE

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

2. Approbation du PV du 26 mai 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, approuve le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026.

ADOPTÉE

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

3. Réexamen de la prise en charge du loyer et des factures d'électricité et d'eau de Madame X, locataire de la résidence Maurice Maurel

Délibération N°21/2026

Rapporteur : Madame la vice-présidente

Madame la Vice-présidente donne lecture du rapport de présentation à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide** de mettre fin à la prise en charge du loyer ainsi que des dépenses d'eau et d'électricité de Madame X ; **Décide** que cette suppression interviendra de manière progressive à compter de la notification de la présente délibération ; **Charge** la Commission permanente, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, de définir les modalités pratiques de cette extinction progressive ainsi que la durée et d'assurer le suivi social de l'intéressée ; **Dit**

qu'un accompagnement par un travailleur social pourra être proposé à Madame X afin d'étudier toute aide ou dispositif susceptible de contribuer au maintien de son équilibre budgétaire ; **Et autorise** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

4. IFSE Modification de la délibération N°13/2017

Délibération N°22/2026

Rapporteur : Madame la vice-présidente

Madame la Vice-présidente donne lecture du rapport de présentation à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, **approuve** la modification des paragraphes 1 « Bénéficiaires » et 3 « Modalités de versement de l'I.F.S.E. » de la délibération n° 13/2017, afin d'actualiser les types de contrats concernés et de prévoir, en congé de maladie ordinaire, le maintien du régime indemnitaire à hauteur de 90 % du traitement indiciaire ; **abroge** les délibérations n° 02/2019 du 13 février 2019 et n° 28/2025 du 13 octobre 2025 ; **précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget du CCAS ; **et charge** le Président et la Vice-Présidente de procéder à l'application de la présente délibération et de signer tout document nécessaire à son exécution.

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

5. Création d'un emploi non permanent d'adulte-relais à temps complet

Délibération N°23/2026

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Madame la Vice-présidente donne lecture du rapport de présentation à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, **approuve** la création d'un emploi non permanent d'adulte-relais à temps complet à compter du 1er novembre 2026.

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Départ de M. GACHON Loïc après l'examen du point n°5.

Le nombre de membres présents est ramené à 13 (treize).

Le nombre de votants est ramené à 14 (quatorze).

6. Renouvellement de la convention MNT

Délibération N°24/2026

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Madame la Vice-présidente donne lecture du rapport de présentation à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, **approuve** l'avenant au contrat collectif de maintien de salaire souscrit auprès de la MNT, portant le taux de cotisation de 1,74 % à 1,99 % à compter du 1er janvier 2027.

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

7. Renouvellement de la subvention RSA

Délibération N°25/2026

Rapporteur : Madame la vice-présidente

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, **approuve** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'année 2027, au titre de la contractualisation et de l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA, **et autorise** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à effectuer le renouvellement de la subvention pour l'année 2027 et le moment venu, de signer la convention ainsi que tout document afférent.

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Arrivée de Mme ZEMOUR Florence avant l'examen du point n°8.

Le nombre de membres présents est porté à 14 (quatorze).

Le nombre de votants est porté à 15 (quinze).

8. Redevance de la société de chasse de Vitrolles - Année 2026

Délibération N°26/2026

Rapporteur : Madame la vice-présidente

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport de présentation à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents et

représentés, **approuve** la mise en recouvrement de la redevance due par la Société de Chasse de Vitrolles au titre de l'année 2026, pour un montant de 2 887,34 € (deux mille huit cent quatre-vingt-sept euros et trente-quatre centimes).

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

9. Convention APNM

Délibération N°27/2026

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport de présentation à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, **approuve** la convention de partenariat avec l'Association pour la Protection des Milieux Naturels et **autorise** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

10. Acquisition de matériel

Délibération N°28/2026

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport de présentation à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, **approuve** l'acquisition des équipements nécessaires au fonctionnement des services du CCAS, pour un montant total de **2 257,94 € TTC (deux mille deux cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-quatorze centimes)** et autorise l'inscription des dépenses correspondantes en section d'investissement du budget du CCAS.

ADOPTÉE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

11. Pose d'une plaque commémorative en hommage à M. Vital ROUARD

Délibération N°29/2026

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport de présentation à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, **approuve**, en hommage à M. Vital Rouard, la pose d'une plaque commémorative personnalisée sur sa stèle ; **Approuve** le devis ROC ECLERC n° CGS010694 du 17 septembre 2026, annexé à la présente délibération, pour la fourniture et la gravure de cette plaque, d'un montant total de 530,00 € (cinq cent trente euros) TTC ; **Dit** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront inscrits au budget du C.C.A.S., sur les articles budgétaires appropriés ; **Et charge** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente, de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

12. Entretien de la stèle de M. Vital Rouard

Délibération N°30/2026

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport de présentation à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, **approuve**, de façon pérenne, la réalisation, lorsque l'état de la stèle le nécessite, des prestations utiles à sa conservation et à son entretien ; **Approuve** la prise en charge du fleurissement annuel de la tombe de M. Vital Rouard ; **Autorise** le Président ou la Vice-Présidente à engager les dépenses correspondantes dans la limite des crédits inscrits au budget du CCAS ; **Dit** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront inscrits chaque année au budget du C.C.A.S., sur les articles budgétaires appropriés ; **Et charge** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente, de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

La Vice-Présidente lève la séance à 20H15

**La Vice-Présidente,
Maryline CZURKA**

**La secrétaire de séance,
Jocelyne VILORIA**